

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120127-2012_B002-DE
Date de télétransmission : 03/02/2012
Date de réception préfecture : 03/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2012
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCIEL

2012_B002

OBJET : Développement économique et Emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités du Carreau de la Mine - Commune de Meyreuil - Approbation du programme de travaux pour la réalisation d'un itinéraire piéton reliant le pôle d'activités du Carreau de la Mine au Plan de Meyreuil

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCIEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguielles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités

Objet : Réhabilitation du pôle d'activités du Carreau de la Mine – Commune de Meyreuil – Approbation du programme de travaux pour la réalisation d'un itinéraire piéton
Décision du Bureau

Dans le cadre de sa compétence de réhabilitation des zones d'activités et après concertation avec la Commune, la Communauté du Pays d'Aix souhaite poursuivre le processus de requalification du pôle d'activités de Meyreuil avec la réalisation d'un itinéraire piéton. Il vous est proposé aujourd'hui de valider le programme de travaux.

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a été sollicitée par la commune de Meyreuil afin de poursuivre le processus de remise en valeur du pôle d'activités du Carreau de la Mine et notamment de prévoir la réalisation d'un itinéraire piéton, en plusieurs tronçons distincts, permettant de relier le pôle d'activités, d'une part à la zone d'habitat côté rue du Pontet et d'autre part à l'entrée du village de Meyreuil.

Compte tenu d'incertitudes topographiques futures liées aux dernières acquisitions de lots effectuées dans la ZAC du Carreau de la Mine, et en concertation avec la commune de Meyreuil, il a été acté que le tronçon de trottoir permettant la liaison avec l'entrée du village de Meyreuil serait effectué dans une phase ultérieure.

Aujourd'hui, les deux tronçons pouvant être réalisés, compte tenu du foncier disponible, correspondent à :

- Section 1 : située sur le chemin des Jardins Miniers (contre-allée de la RD6) et allant du chemin du Pontet jusqu'à l'entrée de la pépinière d'entreprises dans la rue des Houillères. Cette section est immédiatement réalisable puisque le foncier est maîtrisé en accord avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.
- Section 2 : située depuis le croisement du chemin des Jardins Miniers (contre-allée de la RD6) et de l'accès au Carreau de la Mine.

Le plan de ces deux sections est joint en annexe à la présente.

Le programme de travaux s'établit comme suit :

Section 1 :

- Voirie : modification du profil en travers de la voie avec une réduction de la plateforme à 6,50m (2x3,25 m), signalisation horizontale et verticale,
- Accotement : maintien de l'existant côté RD6 et création d'un cheminement piéton allant de la rue du Pontet à la route des Houillères avec la réalisation d'un trottoir bordant le bassin de rétention existant , des réservations à l'arrière du trottoir sont prévues pour les plantations futures envisagées par le CG13,
- Eclairage Public : pose de fourreaux pour un réseau d'éclairage public ultérieur le long de la contre-allée de la RD6, réseau électrique et fourniture et pose de candélabres sur la partie du trottoir longeant la route des Houillères,
- Très Haut Débit : pose de fourreaux pour le réseau très haut débit sur la route des Houillères

Le coût prévisionnel des travaux de cette section s'élève à 150 000€ TTC.

Section 2 :

- Pour la Voirie : modification du profil en travers de la voie avec une réduction de la plateforme à 6,50m (2x3,25 m), signalisation horizontale et verticale,
- Accotement : création d'un cheminement piéton allant de la sortie de la ZAC du Carreau de la Mine jusqu'au croisement avec la contre-allée de la RD6 avec la réalisation d'un trottoir, signalisation horizontale et verticale,
- Eclairage Public : pose de fourreaux pour un éclairage public ultérieur.

Le coût prévisionnel des travaux de cette section s'élève à 50 000€ TTC.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € ;

Vu l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi en date du 12 janvier 2012,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de travaux des deux sections de cette opération,
 - **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier,
 - **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté du Pays d'Aix du service 3C fonction 90 de l'opération 341 qui présentent les disponibilités nécessaires.
-



OBJET : Développement économique et Emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités du Carreau de la Mine - Commune de Meyreuil - Approbation du programme de travaux pour la réalisation d'un itinéraire piéton reliant le pôle d'activités du Carreau de la Mine au Plan de Meyreuil

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2012